

À l'occasion de journées de travail de l'AFL en juillet à Martel, le thème de ce dossier a fait l'objet d'un échange dont cette conclusion s'inspire, elle-même écrite au moment de la rentrée de septembre. Assurément, même si les études surveillées et les leçons particulières semblent avoir « toujours » existé, le rapport qui s'est établi en très peu d'années autour de l'accompagnement à la scolarité (ne serait-ce déjà que cette désignation alambiquée dont l'inspiration philanthropique renvoie à l'hypocrisie euphémisante des « économiquement faibles » ou des « personnes à mobilité réduite ») revêt, autour de l'école et dans les familles, un ton nouveau, comme s'il s'agissait désormais du port nécessaire de la ceinture de sécurité. Il y a du danger sur la route, il y en a aussi à l'école. Quelles précautions prendre ? Et, si elles ne suffisent pas, quels soins, bientôt palliatifs ? dans les conseils municipaux ou dans les associations de bénévoles, il urge de faire quelque chose, avec l'idée, dans les meilleurs des cas, de s'opposer à l'entreprise marchande de quelques officines dont le renommée n'a rien à voir avec une quelconque évaluation de la qualité des résultats obtenus.

Dans une petite commune d'un petit département rural, l'enseignant du regroupement pédagogique a indiqué en juillet sur le bulletin scolaire d'un élève de CE2 qu'il n'était pas impossible d'avoir à envisager à terme un cycle 3 de quatre ans. Inscription pour la rentrée de l'enfant dans une de ces officines habiles à mener des campagnes publicitaires. Frais de dossier, 70 euros ; pour voir. L'organisme se met à la recherche d'un intervenant, ce qui n'est pas si simple dans un tissu social aussi dispersé. L'heure en coûtera ensuite environ 30 euros ? Dont la moitié déductible des impôts se réjouissent les parents. Parce qu'ils en paient. Quelle formation, quelle expérience, quelles compétences attendues de ce précepteur d'appoint et comment s'en assurer ? La question ne se pose même pas.

Autrefois, l'étude permettait d'accueillir les enfants jusqu'à la sortie du travail des parents ; et les cours particuliers de rattraper les difficultés momentanées des élèves dont les familles « avaient les moyens ». Aujourd'hui, on accompagne. Avec plein de bonnes raisons, humanitaires ou mercantiles. Comme on accompagne les personnes agressées par un tremblement de terre, un maniaque sexuel ou une hospitalisation prolongée, bref par quelque chose d'heureusement exceptionnel. Là, c'est l'école. Ou plutôt la scolarité ; dans sa permanence. Une manière de reconnaître qu'il faut certaines conditions pour que ça se « passe » bien, que cela ne va donc pas de soi, de moins en moins de soi, qu'il faut de plus en plus d'apports extérieurs diversifiés... Plutôt que de questionner le pourquoi de cet accroissement de la nécessité, on paie ou d'autres offrent leur aide.

Dans le même temps et dans les mêmes lieux, l'éducation nationale laisse clairement entendre qu'elle se sent prioritairement responsable de la scolarisation des deux derniers cycles du primaire, de 5 à 11 ans, mais que la garde des petits jusqu'à 5 ans, serait tout aussi bien assurée directement par les collectivités, avec la participation des familles, et du personnel que pourraient bien fournir (pourquoi pas ?) les organismes qui jusqu'ici s'en tiennent à proposer directement leurs services aux parents.

Marchandisation ? Privatisation ? Curieux mélange. Abandon du service public. le paradoxe vient de ce que le service public d'éducation, à travers son obligation et sa gratuité, forme la cheville ouvrière de l'un des plus efficaces appareils idéologiques d'État, par lequel l'État se donne les moyens de légitimer et de reproduire les rapports sociaux au profit de la domination d'une classe sur une autre. La lutte pour mettre en place cet appareil contre la classe dominée qui, longtemps, n'a pas reconnu à la bourgeoisie, à travers l'État, cette fonction éducatrice s'est révélée un investissement important dans l'établissement de la paix sociale et de l'ordre intérieur, par l'acceptation de l'inacceptable de la part de ceux qui en sont victimes.

L'actuel retrait de l'État de sa fonction de maintien de l'ordre idéologique peut s'interpréter de deux manières. D'une part, l'assurance que la victoire est définitivement acquise et qu'il n'est plus nécessaire d'investir directement dans les systèmes éducatifs, d'autant que d'autres dispositifs d'aliénation, au moins aussi performants, sont apparus, ne serait-ce que la maîtrise des médias ou le brouillage théorique assuré par les appareils des partis politiques, sans parler même des actionnaires de ces nouveaux organismes éducatifs à la conquête de parts de marché. D'autre part, une sorte de frénésie libérale pour faire argent de tout, même au risque de détruire les appareils idéologiques les plus nécessaires au maintien de la domination. Qui peut garantir en effet, dès lors que l'éducation ne serait plus un monopole de l'État bourgeois, qu'on ne va pas voir resurgir des écoles « où on enseigne des principes diamétralement opposés, inspirés peut-être d'un idéal socialiste ou communiste emprunté à des temps plus récents, par exemple à cette époque violente et sinistre comprise entre le 18 mars et le 24 mai 1871. » On l'aura reconnu, c'est au nom de cette crainte que Jules Ferry a imposé une école publique à une bourgeoisie terrienne et cléricale qui pensait qu'il fallait que le peuple reste ignorant pour supporter sans broncher la misère. Il est amusant de constater qu'à 150 ans de distance, trop sûre d'elle-même ou aveuglée par l'appât de profits immédiats, la classe dominante abandonne toute prudence et suit les conseils de Marx en 1875 : « Une éducation du peuple par l'État est chose absolument condamnable. Déterminer par une loi générale les ressources des écoles primaires, les aptitudes exigées du personnel enseignant, les disciplines enseignées, c'est absolument autre chose que de faire de l'État l'éducateur du peuple ! Bien plus, il faut proscrire de l'école, au même titre, toute influence du gouvernement et de l'église. »

Dans cette mesure, la situation actuelle est particulièrement intéressante, notamment dans l'ambiguïté de l'idée même de service public en matière d'éducation au sein d'une société de classes. Les attaques de la droite montrent bien l'intérêt de la défendre mais sans l'idéaliser, sans masquer son rôle historique et sans faire le moins du monde de son existence l'antichambre d'un État socialiste... C'est même pour le contraire qu'il a été mis en place. En cela, il n'est pas comparable aux autres services publics, eux aussi menacés. Du moins, il ne saurait se défendre de la même façon.